

Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect : liquide visqueux
 Couleur : jaune
 Odeur : citron
 pH à l'état pur : $7 \pm 0,2$
 Densité à 20°C : $1,030 \pm 0,005$
 Solubilité : totale dans l'eau

Conditionnements :

Carton 12 x 1 L
 Carton 2 x 5 L
 Jerrycan 20L

Stockage :

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

Produit destiné à un usage uniquement professionnel

- Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59
- Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.



Date de création : 23.03.2010
 Date de révision 5 : 16.06.2025

NOV' LIQUIDE PLONGE MANUELLE

Code : NOVVA

NATURE CHIMIQUE

- Tensio actifs anioniques
- Agent viscosant
- Composition parfumante
- Conservateur

USAGES ET PROPRIETES

NOV' LIQUIDE PLONGE MANUELLE, agréablement citronné, est destiné spécialement au lavage manuel des ustensiles de cuisine :

- Vaisselle, verrerie, couverts, batterie de cuisine,
- Plans de travail.

Il peut être également employé pour l'entretien des :

- Sols (carrelages, revêtements),
- Murs (peintures lavables),
- Surfaces stratifiées,
- Carrosseries de véhicules.

NOV' LIQUIDE PLONGE MANUELLE est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 (modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013) relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

MODE D'EMPLOI

Diluer le produit dans l'eau tiède de préférence, à raison de 5 à 10 ml par litre d'eau, selon le degré de salissure. Laver, puis rincer à l'eau potable dans le cas de contact alimentaire possible. Laisser égoutter et sécher s'il s'agit de récipients.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- Port des gants de ménage recommandé en cas d'emploi prolongé.
- En cas de projection accidentelle dans les yeux, rincer immédiatement à l'eau.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

ETIQUETAGE REGLEMENTAIRE – cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (étiquetage dit CLP)

- ☐ Pas d'étiquetage
☐ Etiquetage
☒ Etiquetage additionnel :
 - **EUH 210** Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

TRANSPORT ADR – cf. section 14 de la Fiche de Données de Sécurité

- ☒ Non Soumis
☐ Soumis

CODE DOUANIER

3402.90.90